



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation **HJSF - FORMAPI JURA** le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DIRECTION ACCUEIL D'UN COLLECTIF DE MINEURS**.

L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

### Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

### Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

**Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :**

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premier secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSC2) premier secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

**Les capacités professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation pédagogique prévues au code du sport et à l'arrêté ministériel portant sur la spécificité sont les suivantes :**

- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

**FORM API**

19 AVENUE ALBERT CAMUS - 21000 DIJON -  
03 80 74 08 88 - RCS DIJON /  
SIRET 399 926 260 00031 - NAF 8559A



Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DIRECTION ACCUEIL D'UN COLLECTIF DE MINEURS** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DIRECTION ACCUEIL D'UN COLLECTIF DE MINEURS**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

## Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties. Le système pédagogique préconisé fait appel à des temps de formation multimodale comprenant des temps d'autoformation réalisés sur la plateforme et des temps de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers, peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées sur site.

Les séquences de formation se composent :

- De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaire et d'évaluations ;
- D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ...

Elles sont tutorées par un tuteur désigné **MORGAN CARVALHO** et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **15 heures** (soit **3 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

## Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DIRECTION ACCUEIL D'UN COLLECTIF DE MINEURS** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

**FORMAPI**

19 AVENUE ALBERT CAMUS - 21000 DIJON -  
03 80 74 08 88 - RCS DIJON /  
SIRET 399 926 260 00031 - NAF 8559A



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

## Contenu pédagogique

Cette formation intervient après un positionnement du stagiaire (DU 23/05/2022 AU 23/06/2022) et se répartit en unités capitalisables, regroupées en 3 modules, comme suit :

- **Module 1 : CONNAISSANCES (UC1 - UC2)**
- **Module 2 : PEDAGOGIQUE (UC3)**
- **Module 3 : TECHNIQUE (UC4)**

Vous trouverez ci-dessous le détail de chaque UC :

### UC1 : EC D'INSCRIRE SON ACTION DANS LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE, POLITIQUE ET SOCIAL D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- 1.1 EC d'identifier les missions sociales, culturelles et éducatives des accueils collectifs de mineurs,
- 1.2 EC d'identifier les organisateurs et les partenaires des accueils collectifs de mineurs,
- 1.3 EC de mobiliser les connaissances relatives à la réglementation en vigueur concernant des accueils collectifs de mineurs.

### UC2 : EC DE CONDUIRE UN PROJET PEDAGOGIQUE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- 2.1 EC d'élaborer un projet pédagogique adapté aux particularités aux accueils collectifs de mineurs,
- 2.2 EC d'organiser la vie collective et la vie quotidienne en assurant la sécurité physique et morale des mineurs,
- 2.3 EC d'évaluer la réalisation du projet.

### UC3 : EC DE GERER LE PERSONNEL D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- 3.1 EC de définir avec l'équipe d'encadrement et le personnel technique une organisation du travail collectif,
- 3.2 EC de mettre en oeuvre le travail collectif,
- 3.3 EC de participer à la formation des animateurs.

### UC4 : EC D'ASSURER LA GESTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- 4.1 EC de participer à l'élaboration du budget et à la gestion financière du centre,
- 4.2 EC d'assurer les fonctions administratives spécifiques des accueils collectifs de mineurs,
- 4.3 EC de garantir l'application des réglementations (hygiène, alimentation, transport, locaux, activités, encadrement, assurance).

## Formateurs

Jenny JACOTOT (BEES APT) et son équipe pédagogique, interviendront comme animateur - formateur sous la responsabilité pédagogique de Julie BRELIN - *Responsable pédagogique* de cette action de formation pour FORMAPI, action qui se déroulera dans les locaux du pôle de HJSF - FORMAPI JURA et ceux de FORMAPI.

## Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DIRECTION ACCUEIL D'UN COLLECTIF DE MINEURS** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	Le candidat doit exercer des fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs déclaré pendant 18 jours minimum consécutifs ou non.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC1 - UC2 - UC3 - UC4